

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE LIVRAISON

1. Toutes les relations commerciales/contractuelles que Paletco S.A. conclut, sont régies par les présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente doivent être lues conjointement avec les conditions particulières éventuelles telles qu'elles sont stipulées dans les offres et/ou autres documents écrits de Paletco S.A., qui prévalent en cas de contradiction. Le client déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente et des éventuelles conditions particulières et les avoir acceptées. Les conditions générales de Paletco S.A. ont toujours la priorité sur les conditions générales du client. Les conditions générales divergentes du client ne sont valables qu'en ordre subordonné et dans la mesure où elles ne sont pas contraires aux présentes conditions et pour autant que Paletco S.A. les ait expressément acceptées.

2. Les offres de prix et autres offres de Paletco S.A. ne l'engagent pas et ne sont données qu'à titre indicatif. Elles restent sans engagement et leur durée de validité est limitée. Sauf disposition expresse spécifique, leur durée est de 14 jours. En dehors de ce délai, l'offre / l'offre de prix sera considérée comme nulle et non avenue. Toute modification des salaires, des charges sociales sur les prix des marchandises, ainsi que toute nouvelle taxation imposée en vertu d'une décision légale ou réglementaire, effectuée dans une période antérieure ou postérieure de 10 jours aux offres du côté de Paletco S.A. entraînera une augmentation correspondante du montant facturé même après acceptation.

Une commande ou un ordre ne devient définitif qu'après confirmation écrite de la commande et signature par Paletco S.A. Dans le cas d'une commande promise, l'offre fait également partie des documents contractuels. Pour être valable, toute modification ou adjonction à une offre doit être confirmée par écrit par Paletco S.A.

Pour être valables, les accords conclus avec les délégués ou représentants ou leurs mandataires doivent être confirmés par la direction de Paletco S.A. Si Paletco S.A. agit en tant que représentant, les fabricants sont les vendeurs. Dans ce cas, Paletco S.A. agit pour leur compte, ce qui signifie que les commandes sont soumises à leur approbation préalable.

3. Le délai de livraison que Paletco S.A. convient avec le client est purement indicatif et n'engage pas Paletco S.A. Les délais de livraison seront respectés au mieux de nos capacités.

Le délai de livraison ne commence à courir que lorsque Paletco S.A. dispose de tous les documents et informations nécessaires à l'exécution de la commande.

Le dépassement du délai de livraison prévu ne peut jamais entraîner la résiliation du contrat d'achat.

Le report ou la non-livraison, ainsi que le retard dans l'exécution de travaux ne donnent lieu à aucun droit à des dommages-intérêts dans le chef du client. Paletco S.A. s'engage à communiquer tout retard au plus vite au client.

Toute modification de la commande entraînera automatiquement l'expiration du délai de livraison préétabli.

Les délais de livraison peuvent être suspendus à l'initiative de Paletco S.A. si le client ne respecte pas l'une de ses obligations contractuelles.

4. Toute cause extérieure, quelle qu'elle soit, et entre autres la notion de force majeure au sens le plus large du terme, autorise Paletco S.A. à résilier comme de plein droit un contrat conclu ou à le considérer comme suspendu pour une durée à déterminer par Paletco S.A., sans que cela ne puisse donner lieu à un dédommagement quelconque.

De même, si la cause externe, y compris la force majeure, n'entraîne pas l'impossibilité permanente et/ou absolue d'exécuter le contrat, Paletco S.A. a le droit d'annuler l'exécution du contrat sans que cela ne donne lieu à un dédommagement quelconque.

Paletco S.A. se réserve également le droit de considérer le contrat comme résilié de plein droit et sans mise en demeure préalable en cas de faillite, d'insolvabilité manifeste ou de toute modification de la situation juridique du client.

5. Pour toute commande qui doit être livrée sur demande et par tranche, la demande de livraison doit, sauf convention contraire, être faite dans un délai de trois mois. L'absence de demande autorise Paletco S.A. à réclamer le paiement, sans mise en demeure, pour les marchandises qui n'ont pas encore été livrées. Tout retard de paiement autorise Paletco S.A. à suspendre les autres livraisons ou à résilier la commande pour les marchandises non encore livrées et de réclamer des dommages-intérêts pour cette résiliation.

Quelles que soient la destination des marchandises et les conditions de commande, la livraison sera considérée comme effectuée dans les ateliers de Paletco S.A. avant l'expédition des marchandises.

La livraison s'effectue soit en remettant les articles directement au client, soit simplement en informant le client de leur mise à disposition, soit en livrant les articles dans les ateliers de Paletco S.A. à un expéditeur ou transporteur désigné par le client ou, à défaut de cette désignation, à un expéditeur ou transporteur choisi par Paletco S.A.

A défaut d'enlèvement de la marchandise dans les 48 heures suivant la notification par lettre ordinaire indiquant que la marchandise a été mise à disposition, les frais d'entreposage de la marchandise, soit dans les usines et entrepôts de Paletco S.A., soit, si Paletco S.A. juge nécessaire d'entreposer la marchandise en dehors de ses locaux, chez des tiers, augmentés dans ce cas des frais de transport, sont à la charge du client.

Le principe de livraison dans les ateliers de Paletco S.A. ne peut pas être modifié par le fait d'indications telles que livraison franco en gare, à quoi, à domicile ou remboursement des frais de transport totaux et partiels qui ne

doivent être considérés que comme un arrangement sans modification de responsabilité.

Tous les risques sont transférés de Paletco S.A. au client dès que la livraison a eu lieu.

Les marchandises voyagent pour le compte et sous la responsabilité de l'acheteur, même en cas de vente franco de port. Les prix de transport sont donnés à titre indicatif et sans engagement par Paletco S.A.

6. Chaque commande est soumise à une marge de tolérance de 10% par rapport à sa quantité, ce qui permet à Paletco S.A. de livrer 10% de plus ou de moins de la quantité commandée.

7. Sauf convention écrite contraire, toutes les factures sont payables au siège social de Paletco S.A. à Herentals.

Paletco S.A. a toujours le droit de demander au client un paiement en espèces s'il y a des indications que la solvabilité du client n'est pas optimale. La T.V.A. actuelle ou future est à la charge du client.

Les factures émises par Paletco S.A. sont considérées comme acceptées par le client lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet d'une réclamation écrite dans un délai de 15 jours à compter de la date de leur expédition.

Tout montant restant impayé à l'échéance est majoré, sans mise en demeure préalable et de plein droit, d'un intérêt conventionnel à un taux égal au taux d'intérêt stipulé à l'art. 5 Loi sur les paiements en retard + 3% et qui s'élèvera à minimum 12% et des dommages-intérêts forfaitaires pour les frais d'encaissement, à l'exclusion des frais de recouvrement judiciaire de 10%, et qui s'élèveront à minimum € 125, par facture.

Un délai de paiement ou atermolement éventuellement accordé n'est applicable qu'au contrat ou à la facture pour lequel cet accord a été donné et ne peut jamais être étendu à d'autres commandes, livraisons ou factures.

En cas de non-paiement à la date d'échéance d'une seule facture, toutes les factures deviennent immédiatement exigibles et Paletco S.A. a le droit inconditionnel d'arrêter les travaux jusqu'au paiement intégral du montant dû.

Le cas échéant, tous les éventuels accords relatifs aux délais de livraison et d'exécution sont caducs. L'arrêt des travaux ne peut pas donner lieu à un droit à des dommages-intérêts dans le chef du client. Si les travaux consistent en des ordres partiels, Paletco S.A. se réserve le droit de suspendre l'exécution de l'ordre partiel suivant conformément à ce qui précède, jusqu'à ce que l'ordre partiel précédent ait été intégralement payé.

Ce qui précède n'affecte pas le droit de Paletco S.A. de recouvrer du client les dommages encourus sous forme de manque à gagner et tous les autres frais causés par le retard de paiement ou le non-paiement. Tout ceci sans préjudice du droit de Paletco S.A. de résilier unilatéralement le contrat conclu entre les parties, au détriment du client en raison d'une non-exécution d'une obligation contractuelle.

8. Paletco S.A. ne peut pas garantir la conformité des produits et/ou articles avec l'échantillon fourni.

9. Les contestations/plaintes concernant les exécutions, livraisons ou facturations doivent être formulées dans les huit jours suivant la réception des marchandises ou factures et ceci par lettre recommandée. A défaut de quoi, les marchandises seront considérées comme approuvées par l'acheteur. En cas de défaut ou d'erreur reconnu par Paletco S.A., la responsabilité de Paletco S.A. se limite à la reprise et au remplacement de ce qui ne correspond pas à la commande ou qui aurait fait l'objet d'une erreur à notre seule discrétion et sans que le client puisse prétendre à des dommages-intérêts. Tout retour sans l'accord de Paletco S.A. est systématiquement refusé.

10. Les marchandises restent la propriété de Paletco S.A. jusqu'au paiement complet, même si les marchandises ont été traitées, mélangées avec des marchandises similaires ou revendues par le client. Toutefois, il est interdit au client de revendre ou de transformer les marchandises ou de les mélanger avec des marchandises similaires tant qu'elles n'ont pas été payées intégralement.

Le transfert de propriété de la marchandise n'est donc définitif qu'après paiement du montant total de la facture.

11. La nullité éventuelle de l'une des clauses des présentes conditions générales n'affecte pas la validité des autres.

12. Seuls les tribunaux de paix de Herentals et/ou le Tribunal de Première Instance d'Anvers, département Turnhout, sont compétents pour prendre connaissance des litiges et réclamations en première instance. Le droit belge est d'application.

Des stipulations contraires dans les conditions du client n'affectent pas l'autorité susmentionnée, et le droit belge reste pleinement applicable dans ce cas.

13. Conditions supplémentaires pour les commandes chez les sous-traitants-fournisseurs.

13.1 Si Paletco S.A., en sa qualité d'entrepreneur principal/donneur d'ordre, passe des commandes de marchandises avec un sous-traitant-fournisseur dans le cadre d'une commande que Paletco S.A. a reçue d'un de ses clients, ce sous-traitant-fournisseur s'abstiendra de fournir des services, directement ou indirectement, de quelque nature que ce soit, à cette clientèle de Paletco S.A., pendant la période de coopération entre Paletco S.A. et le fournisseur et ceci jusqu'à cinq ans après la fin de la coopération. Le sous-traitant-fournisseur s'engage également à s'abstenir de toute initiative qui pourrait avoir ou aurait pour effet d'encourager les clients de Paletco S.A. à résilier leur accord avec Paletco S.A. afin de conclure un accord similaire avec le sous-traitant-fournisseur. En cas de manquement à cette disposition, une indemnité forfaitaire de 10% du chiffre d'affaires annuel de Paletco S.A.

sera due par client recruté chez Paletco S.A. afin de compenser le préjudice subi. Ceci n'affecte pas le droit de Paletco S.A. de réclamer des dommages-intérêts pour un dommage plus élevé et prouvé. En concluant le contrat, les deux parties sont irréfutablement considérées comme reconnaissant le caractère fixe, non réductible et forfaitaire des dommages-intérêts.

13.2 Si Paletco S.A., en sa qualité d'entrepreneur principal, fait appel à un sous-traitant-fournisseur pour la commande de marchandises, ce sous-traitant exécutera la commande selon les règles de l'art. Il doit utiliser des matériaux de première qualité selon les différentes conditions et stipulations citées dans les présentes conditions, selon les désirs et indications raisonnables de Paletco S.A. en tant qu'entrepreneur principal. Sauf convention contraire, le sous-traitant-fournisseur ne peut pas faire appel aux services de tiers, faute de quoi Paletco S.A. a le droit de faire résilier le contrat. Si, le cas échéant, Paletco S.A. autorise l'utilisation de services par un tiers ou des tiers, le sous-traitant-fournisseur s'engage à faire respecter l'intégralité des stipulations des présentes conditions générales, y compris l'article 13.

13.3 Paletco S.A. a le droit, à tout moment ou à n'importe quel stade de la fabrication, de la livraison ou de l'exécution, de contrôler la qualité des matériaux et de les faire contrôler par un expert ou un organisme désigné par elle. Le fait qu'aucun commentaire n'ait été formulé à la suite de ces inspections ou contrôles éventuels n'affecte en rien le droit de Paletco S.A. de refuser les marchandises à un stade ultérieur si elles ne sont pas conformes ou si elles contiennent un vice visible ou caché. Il est de la seule responsabilité du sous-traitant-fournisseur de vérifier l'état, la nature et toutes les caractéristiques des éléments qui servent de base à ses travaux.

